



Fédération Sportive et Gymnique du Travail
24, quai de l'Adour
65000 Tarbes
Tél. 05 62 36 20 69
Fax. 05 62 34 78 68
e-mail : fsgt652@wanadoo.fr

Site Internet : www.fsgt65.org

REGLEMENT ANNEXE DE LA COMMISSION CYCLISTE FSGT 65 32

Les dirigeants FSGT ne pourront être en aucun cas être responsables dans une autre fédération de cyclisme

Les catégories seront décidées en début de saison par la commission et le comité Directeur.

Aucun courrier de demande de rétrogradation de catégorie ne sera pris en compte.

Les coureurs FFC de plus de **200 points** ne pourront pas participer à une course FSGT (pas de dérogation).

Et application du règlement National concernant les délais d'attente pour obtenir une licence FSGT.

Pour les montées de catégories, à la victoire ; 2 en 5eme ; 3 en 4 eme ; 3 eme 3 ; 3 en 2eme.

Les catégories seront comme suit

Les coureurs **UFOLEP>FSGT**
GS en 5eme ; **3eme** en 4 eme ; **2eme** en 3eme ; **1ere** en 2 eme

Les coureurs **FFC> FSGT**
2eme et 3eme FFC en 1ere FSGT
Les pass cyclistes open en 3eme FSGT
Les pass cycliste en 4 eme FSGT

IMPORTANT : La 5eme catégorie est réservée aux pratiquants débutant dans le cycliste.

La commission et les clubs s'engagent à faire entre 15 à 20 courses, 2 départs seront mis en place. Tout coureur qui voudra courir dans le peloton des 1, 2, 3, J ne pourra plus redescendre en 4 et 5

Tout coureur ayant été 3eme catégorie, - pass cycliste open – pass cycliste en FFC, 2eme UFOLEP, 2 ans avant de pouvoir prétendre à une licence en 4eme catégorie FSGT.

Tout coureur ayant été 2eme catégorie en FFC, en 1ere et 2eme FSGT, 1ere UFOLEP, 3 ans avant de pouvoir prétendre à une licence en 4eme catégorie FSGT.

Seul le problème de santé peut permettre une demande de descente de catégorie avec l'appréciation du comité directeur.

Les Cyclosporines resteront au calendrier que si il est reversé 1€ 25 à la Commission FSGT